

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 novembre 2019

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 04 novembre 2019

Date de convocation : 23 octobre 2019

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Lundi 04 novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 13, votants 15

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, GUILLOT Bertrand, CROCHET Thierry, LANDREAU-BONENFANT Cécile, PITAUD Marc, POTIER Stéphanie, BESSONNET Virginie.

Absents et excusés : LOIZEAU Jean ayant donné pouvoir à CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie ayant donné pouvoir à LANDREAU-BONENFANT Cécile, FRIMIN Denis, TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie POTIER.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

FINANCES ET BUDGETS

Budget général – Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de décision modificative n°3 portant sur des ajustements budgétaires en investissement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	858 892,78 €	0,00 €	0,00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	858 892,78 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	858 892,78 €	0,00 €	858 892,78 €
D-2184-43 : ANCIENS HARAS	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-14 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-17 : SALLE DE SPORTS+POLYVALENTE	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-34 : Restaurant scolaire	0,00 €	338,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-46 : Travaux Mairie	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-63 : ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-70 : VOIRIE 2017	338,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	14 338,00 €	16 338,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	16 338,00 €	875 230,78 €	0,00 €	858 892,78 €
Total Général		858 892,78 €		858 892,78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative n°3 comme indiqué ci-dessus.

Tarifs 2020 camping municipal

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal vote les tarifs publics locaux pour 2020, applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, à savoir :

Forfait journalier (pour 2 personnes, emplacement du véhicule, de la tente ou de la caravane)	9,50€
Par campeur supplémentaire/ jour	4,60€
Enfant de moins de 7ans	2,25€
Branchement électrique / jour	3,40€
Garage mort/jour	9,50€

A ces tarifs, se rajoutera la taxe de séjour initiée par Challans Gois Communauté.

Tarifs 2020 cimetière

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal maintient pour 2020 les tarifs du cimetière, applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, à savoir :

Concessions	Tarifs 2020
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €
Columbarium	Tarifs 2020
15 ans	470,00 €
30 ans	940,00 €
Cavurne	Tarifs 2020
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €
Ouverture et fermeture case (columbarium)	70,00 €
Taxe Inhumation (Concessions, cavurne urne)	90,00 €
Taxe Exhumation	90,00 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	40,00 €

Tarifs 2020 médiathèque

Sur proposition de la commission communale des finances, et après délibération, le conseil municipal maintient les tarifs 2020 de la façon suivante :

<u>Catégorie d'abonnés</u>	<u>Abonnement Commune et hors Commune</u>
< 17 ans inclus	Gratuit
18-25 ans	5 €
Adultes à partir de 26 ans	10 €
Abonnement famille (parents et enfants mineurs)	10 €
Vacanciers (15 jours)	5 € + chèque caution de 40 €
Collectivités* (Saint Gervais ou Pays du Gois)	Gratuit
Pénalité de retard (à partir de la deuxième lettre)	5 € par lettre de rappel envoyée
Forfait remplacement carte de lecteur	2 €
Remplacement livres ou CD détériorés ou perdus à l'identique ou remboursement valeur prix public	
Forfait remplacement DVD détérioré ou perdu	50 €
Caution liseuse	150 €

*Collectivités = écoles, centres de loisirs, maisons de retraite du domaine public ou privé.
Abonnement valable un an de date à date.

Tarifs 2020 salles municipales

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal vote à l'unanimité, les tarifs 2020 applicables au 1^{er} janvier 2020, des différentes salles communales selon le tableau annexé ci-après :

Salle des Primevères

Commune

Manifestation	Tarifs 2020
1 journée	340,00 €
Jour supplémentaire	190,00 €
Mariage (du vendredi 16h30 au dimanche 23h)	630,00 €
Association à but lucratif	90,00 €
Cérémonie laïque de sépulture	120,00 €
<i>Foyer des primevères pour réunion de particuliers</i>	<i>50,00€</i>

Hors commune

1 journée	480,00 €
Jour supplémentaire	270,00 €
Mariage (du vendredi 16h30 au dimanche 23h)	900,00 €

CAUTION : 1000,00 €

CAUTION MÉNAGE : 150,00 €

Salle de sports tarif 2020 pour associations à but lucratif : 90 € la journée

Salle du Villebon (jusqu'à 23h)

Commune

Manifestation	Tarifs 2020
1/2 journée	90,00 €
1 journée	130,00 €
Associations Communales + collation après obsèques	Gratuit
Association but lucratif	75,00 €

Hors commune

1 journée	230,00 €
Activité à but lucratif hors commune	300,00 €

CAUTION : 1000,00 €

CAUTION MÉNAGE : 150,00 €

**Accueil périscolaire – décharge en responsabilité suite cambriolage de 2016 –
clôture du dossier**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le cambriolage de l'accueil périscolaire qui avait eu lieu en juillet 2016. Par délibération n°89-07-16 du 5 septembre 2016, le conseil municipal avait accepté la décharge en responsabilité du régisseur.

Afin de clore le dossier et dans la mesure où la responsabilité du régisseur n'a pas été engagée par la direction départementale des finances publiques, il est nécessaire que la commune prenne à sa charge la somme de 120€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la prise en charge de la somme de 120€, liée au cambriolage de l'accueil périscolaire de juillet 2016
- Dit que cette somme sera imputée au compte 6718 du budget général 2019.

Validation avant-projet du quartier d'habitation le Val Fleuri

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Par convention en date du 31 mars 2017, la Commune de Saint-Gervais a confié à L'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement d'une 1^{ière} tranche à vocation d'habitat située, secteur le Gaveau à Saint-Gervais.

Il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement Voix Mixtes, SAET et Marc Le Lann pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif et précise :

- Cette opération a pour objectif la création de 30 maisons individuelles et 6 logements groupés.
- Le périmètre d'étude couvre une zone d'environ 2,04 ha située le long de la rue de Bordevert.
- Le montant des travaux a été estimé au stade du programme (hors réseaux souples) à 300 000 € HT.
- Le montant des travaux à ce stade (Avant-Projet) est estimé par la maîtrise d'œuvre à 492 660 € HT.

Monsieur le Maire propose que l'Avant-Projet Définitif soit approuvé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide l'avant-projet définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 492 600,00 € HT (hors réseaux souples),
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de forfaitisation pour la tranche optionnelle de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 7 867,59 € HT, valant par conséquent affermissement de la tranche optionnelle,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux sur la base du DCE réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises et précise qu'une nouvelle délibération sera prise pour définir le choix des entreprises en charge de la réalisation des travaux.
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget général, opération 69.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Assainissement Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) année 2018

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du

service public d'assainissement.

Il est demandé à l'Assemblée de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

– **indicateurs techniques :**

Volumes facturés 64.582 m³ (après coef)

15,6 kms de canalisations

10 postes de relèvement

Nombre d'abonnés : 919

– **indicateurs financiers :**

Tarif de l'eau	part de l'exploitant	part de la collectivité
----------------	----------------------	-------------------------

Abonnement (part fixe)	20,23 € HT	37€ HT
------------------------	------------	--------

Consommation (part variable)	0,6835€ HT/m ³	0,8500€ HT /m ³
------------------------------	---------------------------	----------------------------

Organismes publics (redevance modernisation réseaux) : 0,15€ HT

TVA: 5,5%

Prix TTC du service au m³ pour 120m³ : 2,38€ soit 285,18€ pour 120m³.

– **financement des investissements,**

Encours de la dette au 31.12.2018 : 849.372€

Annuité 72.765€ (capital)

Amortissement travaux : 100.201€

Amortissement subventions : 53.596€

Recettes de la collectivité :

Travaux (nouveaux branchements) :

Recettes de l'exploitant : 61.100€ (redevances)

Le rapport présenté par la société GETUDES Consultants est adopté à l'unanimité.

Lotissement le Bois Cathus – proposition de transfert des équipements communs dans le domaine public communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 6 octobre dernier un courrier de Mme Anicette BARBEREAU le sollicitant pour le transfert dans le domaine public communal des équipements du lotissement le Bois Cathus. Une visite d'inspection du lotissement a été organisée avec l'agence de service aux collectivités locales de Vendée qui a conclu à la possibilité pour la commune de reprendre les équipements communs.

Monsieur le Maire précise aux conseillers que si la commune accepte cette intégration, elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de la voie. Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce transfert d'équipements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le transfert dans le domaine public communal de la voirie et des espaces verts du lotissement le Bois Cathus soit les parcelles AO 178-181-234-165-187-188-172
- Indique que la cession ne pourra avoir lieu qu'après dépôt des documents liés à l'aménagement du lotissement,
- Indique que les frais notariés seront à la charge du lotisseur soit les Consorts BARBEREAU,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents et acte authentique afférents à ce dossier.

Bilan commission voirie du 02 novembre 2019

Monsieur Johann LECIGNE fait le bilan de la commission voirie qui s'est réunie le samedi 02 novembre afin d'étudier les travaux de voirie 2020. Un chiffrage est demandé auprès de la SPL afin d'élaborer le programme 2020.

VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

Conseil Municipal des Enfants 2019/2020

Suite aux élections, les nouveaux élus sont

- A l'école publique : Kameron CALISTRO, Leïla RAVART, Mathéo ROUTIER et Morgane TUDOCE-GARCIA rejoignent Lalie MARCHAND-RAVON et Méлина RIVALLIN. Ethania GILOUPPE remplace Milana HUET.
- A l'école privée : Cyrielle GABARD, Loann DUPONT et Charlène PECQUART rejoignent Lucile POTIER, Lalie DAVID, Valentin NAULEAU et Konan SCHERER.

La réunion plénière aura lieu le mardi 05 novembre de 17h à 18h.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

N°32/2019	BAUD Jérôme et BARRETEAU Aurélie à RABALLAND Gabriel, 2 rue du Priaureau (dossier irrecevable)
N°33/2019	BEGAUD Jacky et NICOU Marie à HEU Mathias, 12 rue de la Ruée
N°34/2019	Consorts VERBANCK à POISSON Séverine, 13 rue du Prieuré
N°35/2019	EICHARD Christine à BLONDRON Cédric, 16 rue du Villebon

Rénovation salle du Villebon – avenant aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'assemblée, dans le cadre des travaux de rénovation de la salle du Villebon, la présentation de l'avenant n°1 de l'entreprise OUEST ETANCHE, titulaire du lot 4, fait état d'une moins-value de 279,23€ HT faisant porter le montant total du marché à 7.442,03€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Téléthon 6 et 7 décembre 2019

Mme Maryse BONNAMY, coordinatrice du Téléthon pour la commune, fait le point sur l'organisation 2019 et les manifestations qui seront organisées pendant ces 2 jours. L'ensemble des actions se déroulera sur le site du complexe des Primevères.

Questions diverses :

Aménagement du centre bourg : Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur la possibilité de poursuivre les aménagements effectués en 2018 par la rue du villebon (de la rue de la Ruée à la salle du Villebon) ainsi que les entrées et sorties de bourg (de la salle du Villebon à la rue du Fief Sauzin et du Crédit Mutuel à la rue du Prieuré). Le conseil approuve la poursuite de ces études. La commune pourra solliciter un financement d'Etat pour ces travaux dans le cadre du DSIL.

Visite du Sénat : Madame FERANDIN informe les conseillers de la possibilité qui est donnée à la commune de visiter le Sénat le mercredi 04 décembre 2019, suite au désistement d'une autre commune. Les élus du conseil municipal des enfants et les accompagnateurs seront reçus par la sénatrice Annick BILLON. Une visite en car des Champs Elysées et de la Tour Eiffel sera proposée à la suite de la visite du Sénat.

Dates à retenir :

- Prochains conseils municipaux : lundi 09 décembre 2019, 27 janvier et 24 février 2020 à 20h.
- Cérémonie du 11 novembre : rassemblement à 9h au monument aux morts
- Téléthon les 6 et 7 décembre 2019
- Vœux du Maire le vendredi 17 janvier 2020.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maryse Bonnamy', written over a faint circular stamp or watermark.